

COMPTE RENDU DE LA CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION du 8 juin 2016

Représentaient l'UNSA :

| | | | |
|----------------------------|-----------------------|--|----------------|
| Dominique LE-DILY | DRAAF Basse Normandie | dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr | 06.87.04.81.75 |
| Nicolas RAMI | DRAAF Bretagne | nicolas.rami@agriculture.gouv.fr | 02.99.28.21.81 |
| Norbert LECARDONNEL | EPL St Lô Thère | norbert.lecardonnel@educagri.fr | 02.33.77.80.75 |
| Yolande FISCHER | DDT Bas-Rhin | yolande.fischer@bas-rhin.gouv.fr | 03.88.88.91.86 |
| Jean-Pierre NETTER | DGER | jean-pierrre.netter@agriculture.gouv.fr | 01.49.55.57.23 |

Déclaration liminaire

Les sujets relatifs aux parcours professionnels des attachés sont nombreux. On peut citer :

- La fluidité du passage entre les services du MAAF et les opérateurs de type ASP et France-Agrimer, etc.....
- L'accès au troisième grade.
- La cotation des postes RIFSEEP
- La mise en place d'un « contrat de fin de carrière ».
- La gestion des postes de chef de mission et de chef de bureau.
- Le traitement des recours.
- L'articulation statut/compétence lors des arbitrages.

Mais, Monsieur le Président, avant d'aborder ces thèmes, l'UNSA se doit de vous alerter quant à la situation de certains de nos collègues.

Nos représentants en CTM se sont largement exprimés devant Mme la Secrétaire Générale des conséquences des restructurations de services. Toutefois ici, nous nous devons d'insister sur les deux situations suivantes :

La première est celle de nos collègues SG de DDI de taille modeste

Ces collègues sont autant sollicités que d'autres SG possédant une capacité de réponse plus élevée en raison de la taille de leurs services. En réalité, leurs tâches sont plus nombreuses, plus complexes, plus diversifiées et disons le, plus difficiles car ils ont à faire à de multiples cultures professionnelles.

Monsieur le Président, certains de nos collègues, très compétents, sont néanmoins à bout.

Dans ce contexte, la parution de la circulaire du 26 mai sur la mise en œuvre du RIFSEEP et le classement, contrairement à d'autres ministères, des chefs de service en trois groupes constitue un mauvais signe pour eux.

En effet, la reconduction des barèmes définis en 2008 pour la PFR n'a pas de sens ; mais bien plus grave, les agents concernés se sentent abandonnés, voire méprisés par leur ministère.

L'UNSA demande donc que, dès 2016, un effort soit fait pour réparer cette situation.

La deuxième situation concerne certains attachés dont le poste est supprimé dans les DRAAF fusionnées ou en DDI

Certains, sont depuis janvier sur des missions temporaires, qui parfois se terminent à la fin du mois ; néanmoins, ils n'obtiennent pas, à priori, satisfaction lors de leur demande de mobilité.

Dans un contexte de rareté de postes où la concurrence entre corps ne favorise pas forcément les attachés, l'UNSA :

- Demande une forte mobilisation des acteurs et outils prévus dans les textes Fonction Publique et MAAF.
- Souligne les risques importants en matière de santé au travail, les études montrent en effet que le «bore-out» est plus destructeur dans le temps que le «burn-out».

Tout doit donc être fait pour faciliter le passage d'un secteur professionnel à un autre, gage d'une gestion dynamique des carrières et d'un parcours professionnel diversifié et qualifiant.

Par ailleurs, nous avons déjà indiqué au cours des réunions du groupe de travail que certaines classifications de la part fonctionnelle du RIFSEEP étaient incohérentes :

Classifier les SG en fonction d'un effectif en ETP ne correspond absolument pas à la réalité.

Le groupe 4 regroupe, les chargés de mission, les chefs d'unité, les adjoints aux chefs de service... à l'évidence la cohérence managériale est absente de regroupement.. Nous demandons qu'une réflexion soit menée par les IGAPS sur :

- La cotation des chefs d'unités à enjeux.
- La cotation des postes de DRF, ex DRFC des régions fusionnées.

L'UNSA, lors de la tenue des groupes de travail, avait déjà fortement insisté sur ces points (notamment en octobre 2015).

Enfin, l'UNSA demande que le principe de réduction de l' IFSE appliqué aux attachés logés en nécessité absolue de service soit abandonné pour des raisons d'équité de traitement.

Aussi l'UNSA demande :

- Que les cotations de postes mises en place dans le cadre du parcours professionnels des corps de catégorie A soit appliquées dans tous les établissements publics, y compris ceux sous tutelle, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.
- Que l'accès facilité au troisième grade, prévu dans le projet de décret « rénovation des carrières », soit appliqué dès sa parution et entre en application pour les avancements au titre de 2016.
- Que le SRH examine la possibilité d'introduire au MAAF, comme au Ministère de l'écologie, un contrat de fin de carrière pour les attachés.
- Que la gestion des postes de chefs de mission et de chefs de bureau fasse l'objet d'informations régulières (engagements pris lors des précédentes CAP).
- De disposer de fiches de postes à jour et des entretiens professionnels utiles lors des recours effectués sur les primes ; si tel n'est pas le cas, il n'appartient pas aux agents de payer le prix des carences de leur hiérarchie.
- Un nouvel examen de la cotation des postes pour le RIFSEEP et de l'abandon de la réfaction IFSE liée au logement de fonction.

Enfin, contrairement à ce qui a pu être dit et écrit dans le PV de la CAP du 3 déc 2014 (page 4), les IPEF s'intéressent aux postes cœur de métier des attachés principaux et hors classe et les obtiennent en arbitrage en dépit :

- De leur premier choix.
- De l'avis du directeur de la structure d'accueil.
- De la compétence démontrée des attachés et reconnue par les IGAPS.

Ce fût le cas en janvier et il semble que la situation va se renouveler ce printemps malgré les arguments présentés par une de nos collègues. Nous espérons fortement que ce ne sera pas le cas.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

SITUATION DES SG DANS LES DDI DE TAILLE MODESTE

L'Administration reconnaît que la situation est très inquiétante. La Secrétaire Générale du MAAF accordera, en juin 2016, un rendez-vous au Président de l'association des Secrétaires Généraux, auquel les services du Premier Ministre participeront.

REFORME TERRITORIALE ET PARCOURS PROFESSIONNEL

La Secrétaire Générale, consciente des difficultés, s'est engagée à ce qu'un point précis des affectations des agents soit fait.

Concurrence sur les mobilités avec les ingénieurs : il n'y a pas de poste particulièrement réservé à un corps, mais des équilibres à rechercher et la situation individuelle des agents concernés est à prendre en compte.

RIFSEEP

L'Administration réunira, d'ici 2017, un groupe de travail dédié car le dossier est compliqué, tant pour les attachés, que pour les SA et les adjoints administratifs.

A toute chose égale (manière de servir), d'éventuelles baisses mécaniques induites par la mise en place du RIFSEEP ne sont pas acceptables. Ces cas doivent être soumis à l'administration centrale

Concernant l'ASP, son représentant précise que les propositions ont été envoyées au SRH, mais que des problèmes de cotations particulières de postes, non encore résolus, se posent entre le siège de Limoges (pour conserver son attractivité) et les agences régionales. Il souhaite néanmoins à terme une harmonisation globale avec les autres services du MAAF.

Quant à France-Agrimer, sa représentante indique que la révision des cotations est en cours.

ASSOUPLISSEMENT POUR L'ACCES AU TROISIEME GRADE

L'Administration indique qu'elle va y travailler.

CONTRAT DE FIN CARRIERE

L'UNSA demande la mise en place du contrat de fin de carrière, à l'instar du MEEM et des IAE du MAAF. L'Administration répond qu'elle programmera ce thème à l'occasion de la réunion du groupe de travail.

DIVERS

A la demande de l'UNSA, le président de la CAP indique qu'une information sera faite au cours de chaque CAP, sur les postes de chefs de mission, de chefs de bureau....

L'UNSA souhaite connaître le nombre de postes de chefs de mission attribué au MAAF, ainsi que leur répartition entre les attachés et les IAE. Il y a 200 postes pour le MAAF et 26 pour les offices soit un total de 226 au 1^{er} janvier 2016. 26 postes restent à pourvoir pour le MAAF et 1 poste pour les opérateurs. Le réseau RAPS proposera au SHR une liste de postes à pourvoir ;

Lors de la création du CIGEM, l'administration avait prévu de conserver 80 postes destinés au attachés. L'UNSA demande que cette répartition soit maintenue. L'administration prend acte de cet engagement et fera le point lors de la prochaine CAP.



DEMANDES DE REVISION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS 2015

La position de l'UNSA est a minima pour le maintien du dernier montant de la part résultats lorsque les entretiens professionnels n'ont pas été réalisés ou fournis à la CAP par la structure d'emploi.

Sur 13 demandes :

- augmentation de la part fonctions : 2 avis défavorables
- augmentation de la part résultats : 4 avis favorables, 2 avis défavorables, 1 avis partagé, 3 reports à la prochaine CAP, 1 expertise IGAPS.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MUTATIONS
- DEMANDES DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION
- DEMANDES D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION
- TITULARISATIONS

PROCHAINE CAP : 22 et 23 novembre 2016

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS
SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

